

# Le Service des délégués commerciaux

Partout où vous faites des affaires

## Programme de coopération pour l'investissement (PCI)

Présentation pour:  
Partenaires / clients

MAECI

Mars 2011



Affaires étrangères et  
Commerce international Canada

Foreign Affairs and  
International Trade Canada

Canada

## Programme de coopération pour l'investissement (PCI)

Appui des investissements responsables et durables du secteur privé canadien dans les pays en développement

- Un outil afin d'appuyer davantage les clients qui font affaires dans les pays en développement
- Révision et transfert du Programme de la coopération industrielle (ACDI-PCI)
- Programme de 20 millions de \$ par année, financé par l'enveloppe budgétaire de l'aide publique au développement du Canada

Les entreprises canadiennes sont encouragées à mieux analyser les plans d'investissements dans les pays en développement



Augmentation du nombre et de la qualité des investissements dans les économies en développement



Durabilité accrue des investissements, et des contrats pour infrastructures publiques



Réussite grâce à la rentabilité des entreprises et à des retombées bénéfiques pour les pays en développement

## Comment le PCI fonctionne ?

- Programme réactif : les entreprises canadiennes clientes élaborent et présentent des propositions.
- Le PCI ne finance pas l'investissement proprement dit.
- Les dépenses admissibles incluent les frais directs liés aux employés, les honoraires de consultants, les frais de déplacement et les indemnités quotidiennes, ainsi que certains coûts indirects.
- Le programme accompagne le cycle de vie des projets, par étape
  - Les entreprises clientes peuvent demander une ou plusieurs contributions sur une base de partage des coûts, selon le projet.

## Le Service des délégués commerciaux

			Project admissibles			
Phase	Dépenses admissibles	Contribution maximale	Secteur de la production	Secteur de l'extraction	Contrats de services professionnels	PPP - infrastructure
<b>Pré-investissement : pour décider d'aller de l'avant ou non avec un investissement</b>						
<b>Phase 1: Viabilité commerciale</b> – Analyse de marché, faisabilité technique, vérification juridique, viabilité financière.	50%	60 000 \$ (500 000 \$ - PPP)	OUI	S.O.	S.O.	OUI
<b>Phase 2: Adaptation et démonstration</b> – Planifier, tester et démontrer l'adaptation d'une technologie éprouvée. Démonstration grâce à des projets pilotes.	50%	60 000 \$	OUI	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Post-investissement : pour renforcer l'impact économique, social ou environnemental d'un investissement</b>						
<b>Phase 3: Développement durable</b> – Analyser et planifier des mesures, incluant: environnemental, RSE, équité entre les sexes, chaînes d'approvisionnements locales et besoins en formation.	50%	180 000 \$	OUI	S.O.	S.O.	OUI
<b>Phase 4: Mise en œuvre</b> – Initiatives incluant: la formation, environnementales, RSE, équité entre les sexes et chaînes d'approvisionnements locales.	75%	270 000 \$	OUI	OUI	OUI	OUI

## Critères d'admissibilité (1)

### Sociétés canadiennes à but lucratif

- Inscrites auprès du délégué commercial virtuel
- Expérience de l'entreprise dans le monde du développement
- Recettes annuelles minimales de 2 millions \$ sur les 2 dernières années
  - Des états financiers audités ou des rapports de mission d'examen sont nécessaires
  - La capacité de mettre en œuvre le projet est un critère d'évaluation supplémentaire (possibilité de consortium, mais le requérant principal de la proposition sera évalué)
- Engagement à respecter les normes internationales en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

(Pour les requérants à des projets d'investissement seulement)

- Participation financière canadienne significative dans l'investissement
- Participation dans la gestion du projet ou de l'investissement

## Critères d'admissibilité (2)

Projets dans les pays admissibles à l'APD, sauf là où la politique étrangère canadienne impose des restrictions.

Projets d'investissement :

- Investissement minimum de 500 000 \$
- Non spéculatifs (projets immobiliers, investissements de portefeuille, exploration des ressources naturelles)
- Projet non axé sur la recherche et le développement (pharmaceutique, essai clinique, développement de logiciels, etc.)
- Avantages pour les Canadiens et impact développemental dans le pays hôte (création d'emploi, développement des compétences, transfert de savoir, de technologies, de pratiques exemplaires, etc.)

Appui à la mise en œuvre d'un contrat de services professionnel

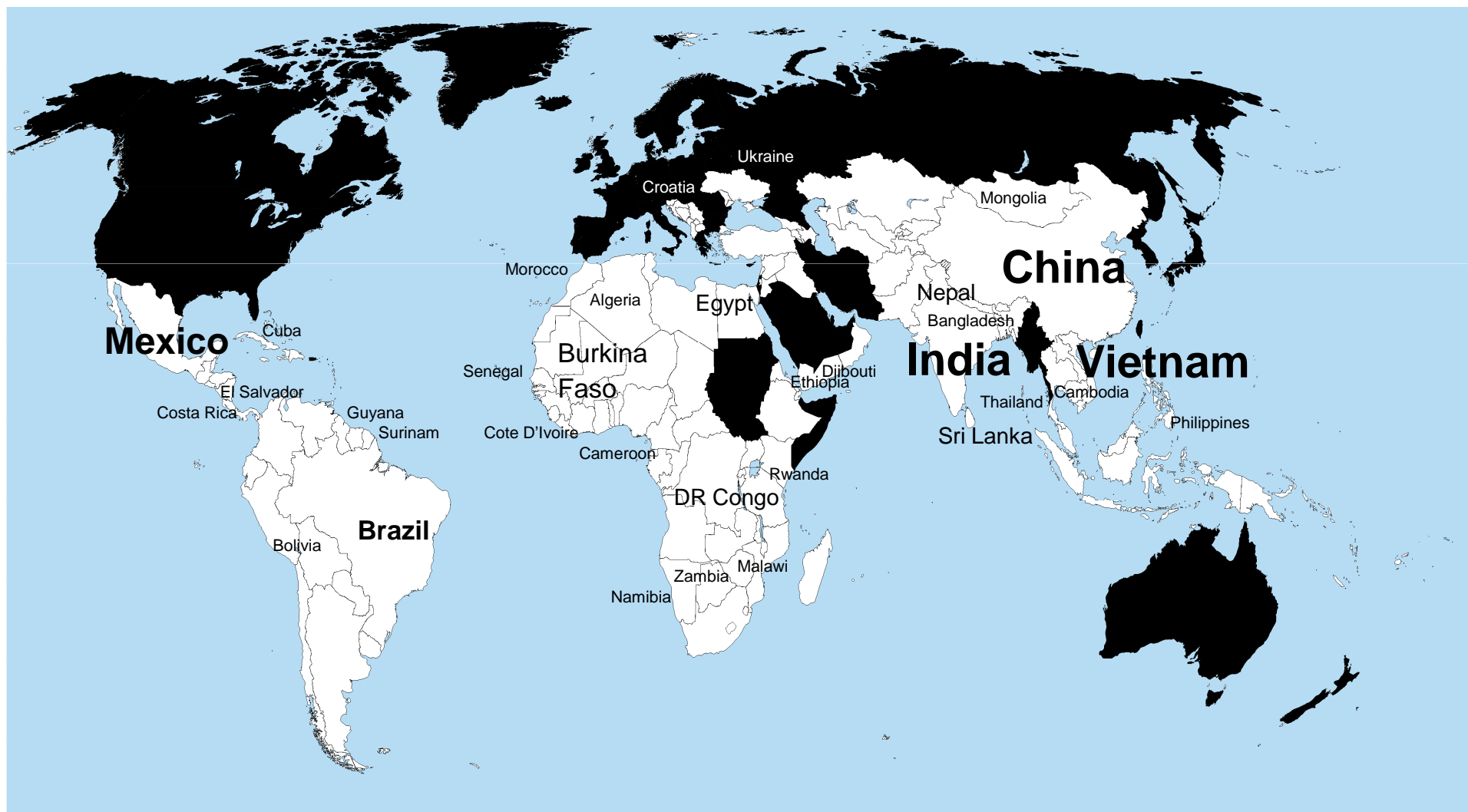
- Avoir obtenu un contrat de services évalué à un (1) million de dollars ou plus :
  - Une lettre d'appui est possible

# Le Service des délégués commerciaux

## Projets approuvés :

52% Asie  
24% Afrique-Moyen-Orient  
20% Ameriques  
3% Europe de l'Est

 Pays admissibles au PCI



Pour en savoir plus :

**Programme de coopération pour  
l'investissement**

[www.deleguescommerciaux.gc.ca/pci](http://www.deleguescommerciaux.gc.ca/pci)